F

PU

RELATION

D'UN VOYAGE A

MANITOBA,

PAR J. Y. SHANTZ;

ACCOMPAGNÉE D'UNE ANALYSE DE

L'Acte concernant les Terres de la Puissance,

ET D'UN EXTRAIT DU

PAMPHLET PUBLIE PAR LE GOUVERNEMENT

AT SUJET DE MANITOBA.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA.

OTTAWA:
Imprimé par Robertson, Roger & Cie, Rue Wellington.

1873.



RELATION

D'UN VOYAGE A

MANITOBA,

PAR J. Y. SHANTZ;

ACCOMPAGNÉE D'UNE ANALYSE DE

L'Acte concernant les Terres de la Puissance,

ET D'UN EXTRAIT DU

PAMPHLET PUBLIÉ PAR LE GOUVERNEMENT

AT SUJET DE MANITOBA.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR ROBERTSON, ROGER & CIE, RUE WELLINGTON.

1873.

TABLE DES MATIÈRES.

La relation suivante d'un voyage à Manitoba a été écrite par M. JACOB Y. SHANTZ, Menonite Allemand, résidant à Berlin, Ontario.

M. Shantz vint à Ottawa en novembre dernier, à la demande du Département de l'Agriculture, en compagnie de M. Bernard Warkentin, Menonite Allemand de Berdiansk, Russie, et pour agir en qualité d'interprète.

Le but de M. Warkentin, en venant au Canada, était de trouver un endroit convenable pour l'établissement de Menonites qui se proposent d'émigrer en masse de la Russie.

Et à la demande du Département de l'Agriculture il visita Manitoba, en compagnie de M. Shantz.

M. Shantz déclare qu'en faisant ce récit de voyage, il n'a été mû que par le seul désir d'exposer les faits avec le plus d'exactitude possible.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
Ottawa, Avril, 1873.

RELATION

D'UN VOYAGE À

MANITOBA.

BERLIN, ONTARIO, 28 Février, 1873.

A L'HON. J. H. POPE, *Ministre de l'Agriculture, Ottawa.*

MONSIEUR,

Je vous envoie ci-joint un bref récit de mon voyage à Manitoba et de ce que je pense de cette Province. Les lecteurs de ce rapport peuvent être sûrs qu'il contient l'exposé fidèle et impartial de ce que j'y ai vu et appris. Les goûts ne sont pas tous les mêmes—les uns aiment ce que d'autres n'aiment pas, et il se trouve de ces personnes qui ne sont bien nulle part. Le poisson et le gibier abondent dans cette province, mais là comme ailleurs, il faut prendre ce poisson et ce gibier avant de le faire cuire et de le manger. Je suis, néanmoins, certain d'une chose, c'est que Manitoba offre un champ magnifique pour l'immigration, non seulement de l'Europe et du Canada, mais des Etats-Unis et pour ceux qui désirent établir leurs familles dans des conditions excellentes et économiques à la fois. Ceux-là sont certains d'acquérir une honnête aisance, s'ils veulent seulement se mettre à l'œuvre, être industrieux et vivre avec tempérance.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JACOB Y. SHANTZ.

MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

Le 5 de novembre 1872, M. Bernard Warkentin, de Russie, et moi, nous laissions Berlin par le convoi du chemin de fer du Grand Tronc pour nous rendre à Détroit (en route pour la province de Manitoba): de ce dernier endroit, nous nous dirigeâmes vers Chicago par le chemin de fer du Sud du Michigan, puis vers St. Paul, Minnesota, et Duluth par le Lac Supérieur et le chemin de fer du Mississippi; de là nous atteignîmes Moorehead sur la Rivière Rouge par le chemin de fer du Pacifique du Nord. Moorehead est situé sur la limite qui sépare les Etats du Minnesota et de Dacotah, et nous nous rendîmes ensuite à Pembina sur les frontières de Manitoba.

En pénétrant dans cette provinee, nous parcourûmes en diligence une distance de 72 milles jusqu'au Fort Garry et Winnipeg, endroit situé tout près du Fort et qui grandit rapidement. Un chemin de fer en voie de

construction, devant aller jusqu'à Pembina, sera terminé dans le cours de cette année. Nous aurions pu raccourcir le trajet de 230 milles environ en passant par Breckenridge, mais pour ne pas voyager en diligence, nous avons choisi la route la plus longue par chemin de fer. En partant de Pembina, nous longeâmes la Rivière Rouge sur une distance de 50 milles environ; cette partie de la province n'est pas encore du tout colonisée, et l'on n'y voit que quelques stations ici et là à tous les 15 ou 20 milles, et où l'on trouve des chevaux de relais et des rafraichissements pour les voyageurs. L'établissement des Métis est situé à l'extrémité de ce district et l'on y voit de petites maisons blanches et des étables, lesquelles deviennent de plus en plus nombreuses à mesure que nous approçhons de plus près du Fort.

A sept milles de Fort Garry nous remarquâmes un moulin à farine; les maisons avaient meilleur mine à cet endroit, les terres étaient entourées de meilleures clôtures et nous atteignîmes finalement l'Assiboine, affluent de la Rivière Rouge. L'Assiboine est navigable sur un parcours de 60 milles ou plus, et est profonde bien que peu large. La Rivière Rouge est navigable sur un parcours de 280 milles environ au sud et de 30 au nord où elle se décharge dans le lac Winnipeg, qui a une étendue d'environ 1,000 pieds à la ville de Winnipeg. Fort Garry, le principal poste commercial de la Compagnie de la Baie d'Hudson, possède une petite forteresse avec une garnison de soldats. Il se trouve sur la rive de la rivière un grand magasin d'entrepôt appartenant à la Compagnie et dans lequel six commis sont employés. Il y a aussi un Bureau de Télégraphie et plusieurs maisons à deux étages autour du Fort. On a commencé les travaux d'un nouvel hôtel qui sera érigé cette année au prix de $14,000.

A une distance d'un quart de mille ou à peu près, est située la ville de Winnipeg, la capitale de la province, fondée il y a quelques années seulement, mais qui compte déjà 12 magasins, 5 auberges, et une grande scierie pouvant couper de dix à quinze mille pieds de bois par jour. Il y a aussi un moulin à planer et quatre imprimeries. Les maisons sont généralement construites en bois, celles en brique constituent l'exception, bien que l'on y fabrique la brique maintenant. On peut se procurer de la pierre et de la chaux à une distance de six milles. Les chemins, ainsi que les rues sont dans un mauvais état et les trottoirs sont également rares, mais les travaux de construction de bâtisses et les nécessités du charroyage feront qu'il sera difficile avant une certaine période de temps, d'améliorer les voies publiques. Winnipeg possède aussi une Banque d'Epargnes et une Eglise Wesleyenne.

Sur le côté sud de la Rivière Rouge se trouve le village de St. Boniface qui possède une Cathédrale Catholique Romaine, une Eglise d'Angleterre, une Eglise Presbytérienne et une Maison d'Ecole. Plus bas, on remarque le Collége St. John (Eglise d'Angleterre). Après avoir visité Winnipeg, nous partîmes pour la Mission des Indiens à environ 60 milles au nord-ouest. Les maisons des Métis sont échelonnées sur un parcours de deux milles environ, après quoi, on ne vit plus que la prairie, jusqu'à "Castle Farm," à 20 milles de distance, où nous aperçumes une centaine de bestiaux dans les pâturages. Les bâtisses de la Ferme consistaient en une petite maison avec de grandes dépendances et il y avait, en outre, une meule de foin d'environ 100 tonnes. A la date de notre départ, le 23 novembre, les bestiaux étaient encore aux champs et les pâturages excellents. La scène change sur le reste de la distance qui sépare cet endroit

de la Mission des Indiens, la prairie est émaillée ici et là de lisières de terrains boisés de un acre et demi jusqu'à dix acres d'étendue. Le peuplier y pousse surtout et les Indiens s'en servent pour construire des édifices quelconques, des clôtures et pour les fins du chauffage. A notre arrivée à la Mission, nous y trouvâmes environ vingt familles de Métis français vivant de chasse et de pêche. Ici, nous rencontrâmes M. William Wagner, arpenteur des terres de la province, qui prend un vif intérêt à l'encouragement de l'immigration à Manitoba. Les immigrants, les allemands surtout, feraient bien de s'adresser à ce monsieur pour se renseigner sur la qualité des terres sur lesquelles ils devraient s'établir.

En quittant la Mission des Indiens, nous longeâmes dans la direction sud-ouest, la rive est du Lac Manitoba, et nous vîmes de belles prairies émaillées comme ci-devant de bouquets d'arbres. Nous parcourûmes la distance de 40 milles sans voir une maison et ce n'est qu'à la Pointe au Peuplier, sur l'Assiniboine, que nous trouvâmes une ferme d'environ 90 acres en culture, appartenant à M. Taylor, qui possède un grand nombre de bestiaux. Dans le voisinage, il y a un établissement de Métis anglais, en partie protestants et possédant trois églises, Anglaise, Presbytérienne, et Méthodiste. En s'avançant plus loin encore vers l'ouest le long des rives de la rivière où sont établis des colons, nous arrivâmes à "High Bluff's," où il y a trois églises et une maison d'école. A cet endroit nous logeâmes dans une ferme appartenant à M. Allock, un anglais venu d'Ontario il y a trois ans. Il nous exhiba de superbes échantillons du blé du printemps, et nous dit qu'il en avait recueilli 40 minots pour chaque acre. Il nous montra aussi de splendides échantillons d'avoine, de graine de lin, de patates, de navets, de choux et autres légumes.

A sept milles plus loin, dans la direction ouest, nous nous trouvâmes dans le village du "Portage la Prairie," qui possède six magasins, un moulin à farine, quatre moulins à scier le bois, et où il y a grand nombre d'ouvriers. Nous fîmes visite à MM. Grant et Mackenzie dont les Fermes sont situées à une distance de huit milles environ de "Portage la Prairie," et venant tous deux d'Ontario. M. Grant nous exhiba des échantillons de blé dont le rendement avait été de 30 minots pour chaque acre et de belle avoine. Les patates étaient aussi fort grosses et de qualité vraiment supérieure. Le blé de M. Mackenzie lui a donné 32 minots pour chaque acre. Il nous montra, en outre, environ 100 minots d'oignons, mesurant de deux à cinq pouces et demi de diamètre. Les navets étaient également fort gros et trois pesaient 60 livres. Il nous affirma avoir recueilli 1,200 minots de patates sur une étendue de terrain de prairie de quatre acres et trois quarts. Il nous fit voir de plus, de jeunes pommiers provenant des pepins qu'il avait semés et qui semblaient fort vigoureux. Ce monsieur possède à part cela, un troupeau de quatre-vingt-dix têtes de bétail, parmi lesquels j'ai remarqué un taureau Durham pur-sang et quelques vaches Durham. Je suis minutieux dans ces détails, afin que le lecteur puisse se faire une idée de la richesse du sol. La distance qui sépare la Pointe au Peuplier de la Ferme de M. Mackenzie est d'environ 22 milles en remontant la rivière Assiniboine, le long de laquelle il y a de bonnes lisières de terrains boisés et de nombreux colons, en partie des Métis anglais et des immigrants d'Ontario. De retour à la Pointe au Peuplier, nous continuâmes notre route dans la direction est par le chemin principal qui conduit à Winnipeg et à une distance de 12 milles, nous atteignîmes la Mission St. Paul. A six milles plus loin, nous étions au Lac Pigeon, éloigné d'un mille du Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson connu sous le nom de "Poste

du Cheval Blanc," et où cette compagnie fait la culture sur une grande échelle. De fait, il a été recueilli 9,870 minots de grains en 1871 sur deux cent quatre-vingt dix acres de terre. La compagnie possède aussi cinq cents têtes de bétail. A douze milles plus loin, nous arrivions à Headingly, petit village, éloigné de quatre milles du Crique à l'Esturgeon, où il se trouve un moulin mû par la vapeur et une distillerie. En passant par "Silver Heights," où réside l'Hon. Donald A. Smith, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, nous arrivâmes à l'église St. Paul (Eglise d'Angleterre) et après avoir parcouru une distance de cinq milles, nous étions de nouveau à notre point de départ. Le chemin que nous suiv mes est situé sur le côté nord et le long de la rivière Assiniboine; le sol consiste en excellent terrain de prairie parsemé de touffes d'arbres tels que l'orme, le bois blanc, le frêne, et le peuplier.

Nous quittâmes de nouveau Winnipeg en prenant une direction nord-est pour s'avancer le long de la Rivière Rouge vers le Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, connu sous le nom de Fort de Pierre, où se trouve une petite garnison. Les établissements sont forts nombreux sur la distance qui sépare Winnipeg du Fort. En ce qui concerne la température, je dois faire remarquer qu'il neigea continuellement tandisque nous voyagions dans les Etats du Minnesota et de Dacotah, depuis le 10 novembre jusqu'au 1er décembre, lorsque la couche de neige sur les plaines n'avait pas plus de huit pouces d'épaisseur. En arrivant à Manitoba nous constatâmes qu'il n'y avait que très peu de neige, et le 17 décembre il n'y en avait pas assez pour recouvrir le sol à Fort Garry. Depuis le 18 jusqu'au 28 novembre, il n'y eut que fort peu de neige à Manitoba et le 1er décembre, en laissant Fort Garry pour s'en revenir, le temps était superbe et nous voyageâmes en diligence à roues sur un parcours de 140 milles. Nous trouvions plus de neige à mesure que nous avancions au sud, et à St. Paul la couche était épaisse d'un bon pied. Ceci confirme ce que disent les habitants de Manitoba affirmant qu'il n'y a pas là autant de neige que dans le Minnesota et le Dacotah. Il semble que plus vous vous avancez dans la direction ouest à Manitoba, moins vous y voyez de neige et que le climat est d'autant plus doux.

ETAT ACTUEL ET DEVELOPPEMENT DE WINNIPEG, LA CAPITALE DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

Comme l'on désire généralement connaitre l'augmentation précise de la population durant l'été dernier, on s'est livré à toutes espèces de spéculations basées sur les suppositions les plus variées. Si l'on en juge d'après le commerce et les travaux de construction des bâtisses, il est peu de villes qui puissent se vanter d'avoir progressé plus rapidement. Dans l'automne de 1870, la population était de 300 âmes, tandisque dans l'automne de 1871, elle avait atteint le chiffre de 700. Et dans l'automne de l'année dernière, un dénombrement soigné indiquait que la population était de 1,467 âmes, ce qui fait un accroissement de près de 800 durant l'an dernier. Le nombre d'édifices érigés durant la dernière saison des travaux était de trente-quatre pour les magasins, résidences et entrepôts d'un étage; de trente-trois pour les magasins d'un étage et demi; de cinquante-six pour les maisons à deux étages; et sans compter un magasin de deux étages et demi, ce qui fait un total de 124 nouvelles constructions. Il y a de plus, une auberge devant compter 100 chambres dont le contrat d'érection a été donné par M. A. M. Brown, tandis qu'il surgit de toutes parts de nombreux magasins et résidences privées. Il

reste à mentionner le Bureau du Receveur-général, la Maison de Douanes et le Bureau de Poste devant être construits par le Gouvernement Fédéral, au prix de $15,000 en moyenne pour chacun de ces édifices.

Les salaires, bien que variant suivant les circonstances et les lieux, peuvent néanmoins être fixés comme suit en moyenne : charpentiers, $3.50 par jour ; Briquetiers et maçons, $4.00 par jour ; peintres, $3.50, et journaliers, $2.50 par jour. Ces prix plus élevés peut-être que partout ailleurs, ne constituent pas le seul avantage, car un homme sobre et industrieux pourrait, à l'aide de ses économies d'un mois ou deux, s'assurer un lot et une demeure en faisant son premier versement.

Les prix des marchés où l'approvisionnement est irrégulier et incertain peuvent se classer comme suit en autant que nous avons pu les déterminer : blé, $1.25 par minot ; avoine, $1.00 par minot ; orge, $1.10 par minot ; patates, 62 centins ; oignons, $2.00 ; carottes, 75 centins ; navets, 50 centins, et betteraves 50 centins par minot. Le foin se vend de $7.00 à $8.00 la tonne ; le beurre, 30 centins la livre ; les œufs, 30 centins la douzaine ; le bœuf, 12½ centins la livre ; le mouton, même prix ; le veau, 20 centins ; le lard, 20 centins ; et le poisson frais, environ 5 centins la livre ; on demande pour la pension de $5 à $9 par semaine, bien que nombre de jeunes gens y trouvent leur compte a se nourrir.

ETABLISSEMENT DE LA RIVIERE SALE.

On arrive le plus facilement à cet établissement par le chemin de Headingley en se dirigeant de là au sud par la pointe de Pembina qui traverse la Rivière Sale, près de l'extrémité supérieure de l'établissement. Le terrain des deux côtés de la Rivière est presque tout occupé jusqu'aux cantons 8 et 9 dans la deuxième concession. Les colons sont pour la plupart venus du Canada Central.

Il y a de l'eau a toute époque de l'année dans la Rivière Sale, et cette eau est claire et bonne excepté a certains endroits où elle se vicie aux sources d'eau salée ; on peut se procurer, néanmoins, de la bonne eau partout, en creusant à une profondeur de douze à vingt pieds.

Les deux côtés de la rivière sont garnis de chêne et de peuplier, de belle taille, en quantité suffisante pour les besoins des colons et ces arbres deviennent plus gros et plus nombreux à mesure que l'on remonte la rivière.

La prairie, des deux côtés, consiste en terre glaise noir de culture facile et pouvant être bien drainée a raison des ondulations de terrain causées par les nombreux ravins qui aboutissent à la rivière, ce qui est essentiel pour la culture hative et la promptitude de la croissance. Il y a au nord de la rivière une quantité énorme de foin dans les marais qui s'étendent au sud est dans les deux cantons.

ETABLISSEMENT DE LA RIVIERE BOYNE.

La Rivière Boyne prend sa source dans les Montagnes Rocheuses et sa longueur est d'environ 50 milles ; elle coule dans la direction nord-est, jusqu'à ce que ses eaux aillent se perdre dans le grand marais, ci-haut indiqué et s'étendant jusque près de l'établissement de l[illegible] Rivière Sale. Ses rives, sont, en grande partie, bordées de gros chênes, jusqu'à une profondeur d'un quart à un demi-mille, et vers la montagne, elle passe à travers une forêt de plusieurs milles de largeur ; au bord du marais, cependant, le peuplier abonde surtout.

Les colons actuels sont fiers du caractère durable des améliorations qu'ils ont faites et leurs maisons sont bien construites et offrent beaucoup de commodités. On remarque ici quelques unes des plus grandes fermes de la Province. Ainsi, il n'est pas rare de voir un champ de 100 acres, de 60 acres, et 50 acres, servant de paturage, et le trouble de l'entourer d'une clôture est amplement compensé par la certitude de toujours trouver les bestiaux lorsque l'on en a besoin. Le plus grand nombre des colons ici sont canadiens et les terres sont occupées sur une étendue de cinq milles à l'est et à l'ouest ; au-delà, il y a aussi, quantité de terre également bonne, comprenant de riches terrains de prairie avec bois, eau et foin.

Les avantages naturels qu'offre le district de Boyne pour l'élevage des bestiaux, par son abondant approvisionnement d'eau, de fourrage et ses fôrêts, a attiré l'attention de MM. Grant, du Crique à l'Esturgeon, et de MM. Campbell Frères, d'Ontario, lesquels ont des troupeaux considérables de bestiaux qui s'engraissent dans la Prairie. La quantité illimitée de glands qui recouvrent le sol dans les bois de chêne, suffirait pour nourrir un grand troupeau de cochons.

Il y a environ trente familles dans l'établissement de la Rivière Boyne.

VICTORIA.

Cet établissement commence à environ trois milles au nord de la Montagne Rocheuse ; cette dernière appellation ne serait cependant pas exacte ailleurs que dans un pays plat. C'est une élevation dominant les alentours de 70 à 100 pieds, d'environ trois milles de longueur et d'un quart à un demi-mille de largeur. Le côté est est légèrement incliné, mais la partie ouest est bouleversée et fort escarpée à quelques endroits. Cette élevation est recouverte de peuplier et composée en grande partie de rochers de pierre de chaux qui semblent superposés en couches d'un pied à vingt pouces d'épaisseur. On ne saurait trouver de meilleur pierre pour la construction des batisses et la quantité est réellement inépuisable.

PARTIE OUEST DE MANITOBA.

Le voyageur, poursuivant sa route à l'ouest de Winnipeg ne pourrait s'empêcher de remarquer que toutes les terres qu'il voit sont propres à la culture. Mais ce n'est qu'en arrivant à la Pointe au Peuplier qu'il serait émerveillé par leur apparence.

Les terrains qui s'étendent de cet endroit jusqu'au Crique au Rat, et de la Rivière Assiniboine jusqu'au Lac Manitoba, ne peuvent être surpassés pour les fins de l'agriculture. Les hommes pratiques, qui ont vu les terres produisant le blé de la Californie, les grandes plaines de l'Australie et les immenses prairies des Etats de l'Ouest, s'accordent sur ce point.

Les lots situés près de la rivière depuis la Pointe du Peuplier jusqu'au Portage la Prairie, furent occupés pour la plupart, il y a dix ans, par les habitants natifs de l'établissement de la Rivière Rouge, plus bas que Winnipeg, lesquels les ont ensuite cédés aux Canadiens et aux employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les terrains près des lots situés le long de la rivière sont aussi rapidement occupés.

Ce que j'ai dit de l'énorme rendement des céréales et des racines n'est pas exagéré. Pour mieux le démontrer, je dirai qu'en Octobre 1871, un quart de blé d'automne semé non loin de Winnipeg, fut récolté en Aout 1872, et rendit 72 minots par acre du meilleur grain, lequel exhibé à l'Exposition de l'Etat du Minnesota remporta le premier prix.

On dit qu'il y a, sur le chemin du Lac des Bois, sur la route Dawson, un bel établissement aboutissant à la rivière Seine, dans le Canton X, Concession 4, sur lequel sont fixées plusieurs familles d'Ontario, et dont les terrains acquerront bientôt une grande valeur, n'étant situés qu'à dix milles de la ville de Winnipeg.

Springfield, autre établissement situé à l'est de Winnipeg offre un aspect plein d'activité et compte de 60 à 70 familles. Près de là, se trouve un autre établisssement connu sous le nôm de Sunnyside, comprenant environ 30 familles, venant presque toutes d'Ontario. Les Métis sont établis pour la plupart le long des Rivières Rouge et Assiniboine.

Le lecteur remarquera par ce qui préeède que ce n'est pas dans un pays inhabité qu'il est invité à se rendre et à s'établir sur des terrains donnés gratuitement, mais qu'il ne manque pas d'établissement auxquels il puisse se joindre. Manitoba et le Nord-Ouest offrent des avantages qu'un nouveau colon dans les Etats de l'Ouest, bien que situés plus au sud, ne saurait avoir et je veux en parler maintenant.

Premièrement. A Manitoba les terrains consistent surtout en prairies qui n'exigent aucun défrichement pour la culture, bien que le bois se trouve en quantité suffisante pour les fins de construction des édifices quelconques, des clôtures et pour le chauffage, Et en outre il y a de vastes dépots de charbon. plus loin à l'ouest sur la rivière Saskatchewan.

Partout où il y a des établissements, l'on y voit des moulins à farine et à scier le bois.

Deuxièmement. Dans les Etats de l'Ouest, les compagnies de chemins de fer possèdent les terrains s'étendant le long des voies ferrées sur une profondeur de 10 à 20 milles et les colons ne peuvent les obtenir gratuitement, mais doivent payer $2.50 et plus pour chaque acre, selon les lieux. Dans la province de Manitoba, cependant, le colon peut choisir actuellement des lots qui ne sont pas occupés, et peut toujours se joindre à un établissement et ne pas rester isolé.

Troisièmement. Il y a tout lieu d'espérer qu'il y aura avant longtemps des communications par chemins de fer et par eau : les facilités qu'offre l'établissement de communications par eau sont surtout excellentes, car il y a dans la province de nombreuses rivières et lacs qui s'étendent, a travers le Nord-Ouest jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses et dans la direction est, jusqu'au Lac Supérieur, à l'exception d'une distance de cent cinquante trois milles, qui exigerait la construction d'un canal, comme le dit M. Wagner, pour compléter le système de communications par eau.

Un bateau à vapeur appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson navigue déjà dans les eaux de la Saskatchewan, sur un parcours de 600 milles. La Rivière Rouge offre aussi un débouché aux Etats-Unis et est navigable depuis Fort Garry jusque dans le Minnesota et le Dacotah, à une distance de 288 milles de Breckenridge où un embranchement du chemin de fer du Pacifique du Nord allant à St. Paul, distant de 216 milles, traverse la rivière. Il y a de plus un chemin de fer reliant directement St. Paul à Pembina sur la frontière, lequel sera terminé durant l'été prochain et prolongé, on le pense, jusqu'à fort Fort Garry.

Quatrièmement. Un autre avantage offert aux colons dans Manitoba c'est que si l'octroi gratuit de terres auxquels ils ont droit n'est pas suffisant, il leur est facile d'en avoir a raison de une piastre l'acre, lorsque dans les Etats de l'Ouest, et même au-delà des limites des terres des compagnies de chemins de fer, le prix de ces terrains est de une piastre et vingt-cinq centins l'acre.

Cinquièmement. Bien que Manitoba, soit situé au nord du Minnesota

et du Dacotah, le froid n'est pas aussi vif et la neige n'y tombe pas en aussi grande abondance que dans ces Etats, et les changements dans la température ne sont pas, non plus, aussi subits que dans les Etats du Kansas et de Nebraska, situés encore plus au sud. La température à Manitoba durant l'hiver, est régulière, bien que froide et l'air sec et salubre. La neige à rarement plus d'un pied à un pied et demi d'épaisseur et l'on dit même qu'il y en a encore moins plus loin, à l'ouest de la Saskatchewan.

FRAIS DE VOYAGE.

Le cout du transport des émigrants de Toronto à Manitoba est comme suit :—

DE TORONTO A FORT WILLIAM.

Adultes, $5 ; enfants agés de moins de 12 ans, $2.50 ; bagage personnel, 150 lbs., exempt de charge ; bagage extra, 35 centins par 100 lbs.

DE FORT WILLIAM A FORT GARRY.

Emigrants, $10 ; enfants agés de moins de 12 ans, $5 ; bagage personnel, 200 lbs., exempt de charge ; bagage extra, $2.50 par 100 lbs. (Il faut faire des arrangements spéciaux pour le transport de chevaux, bœufs, voitures, ou de lourds instruments aratoires.)

MODE DE TRANSPORT.

Par chemin de fer de Toronto à Collingwood ou Sarnia.

Par bateau à-vapeur, de C llingwood ou Sarnia à Fort William.

De Fort William au Lac Shebandowan, 45 milles par diligence.

Du Lac Shebandowan, à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois, la navigation, en bateaux découverts, est interrompue par des portages sur une distance de 310 milles.

Le trajet depuis l'Angle Nord Ouest du Lac des Bois jusqu'à Fort Garry, distance de 95 milles, se fait en voiture.

Il y aura des tentes et des huttes pour les émigrants aux Portages entre le Fort Will am et Fort Garry. Les voyageurs devraient emporter leurs vivres avec eux. On en fournira, cependant, au prix coutant, au Lac Shebandowan, au Fort Francis et à l'Angle Nord Ouest du Lac des Bois.

BILLETS DIRECTS DE FORT GARRY VIA FORT WILLIAM.

On peut se procurer de ces billets directs à Toronto, et aux stations des chemins de fer du Nord, Grand Occidental et du Grand Tronc.

Les émigrants ne devront pas oublier que la pesanteur des paquets est limitée à 200 lbs., pour la convenance du trasport sur les portages et aussi que la pesanteur du bagage et des vivres ne doit pas excéder 450 lbs., pour chaque émigrant.

A l'ouverture de la navigation, on pourra transporter des articles ou effets pesants par la voie de la Rivière Rouge.

Les marchandises seront transportées de Fort William à l'Angle Nord Ouest, à $2 par 100 lbs. ou $40 par tonne de 2,000 lbs. Chaque paquet ne devra peser plus de 300 lbs. et être solidement attaché.

Le prix du passage d'un émigrant de Québec à Toronto est de $5.

On ne peut passer par les routes dont il est parlé ci-haut que durant la saison de la navigation. Il y a plusieurs autres chemins conduisant à

Manitoba, offrant plus de confort, mais par contre, nécessitant plus de dépenses pour le voyageur. Ainsi, l'on peut s'embarquer aux endroits d'ou partent les vapeurs, sur le Lac Huron, pour se rendre à Duluth, sur la rive nord-ouest du Lac Supérieur et de là, par le chemin de fer du Pacifique du Nord jusqu'à Glynden, à 242 milles de distance. De ce dernier endroit part un embranchement parcourant dans la direction nord une distance de 152 milles jusqu à Pembina, sur la frontière. Le reste du trajet se fait par diligences ou en bateaux à vapeur sur la Rivière Rouge.

Il y a aussi une autre voie, celle du Grand Tronc, depuis Toronto jusqu'à Détroit, et de là en passant par Chicago et St. Paul pour se rendre à Breckenridge sur la Rivière Rouge d'où les vapeurs nous conduisent en été à Fort Garry, distance d'environ 500 milles, et si l'on veut voyager sur terre, on parcourt en diligence une distance de 288 milles depuis Breckenridge. Le prix par ce chemin depuis Toronto est de $50 à $60, première classe, selon la saison, car en été il est moins élevé qu'en hiver.

On a souvent demandé

CE QUE SONT LES METIS.

Pour relater brièvement leur histoire, je dirai qu'en 1669, il se forma une compagnie à Londres, sous la direction de Prince Rupert dans le but de faire le commerce des fourrures dans les territoires avoisinant la Baie d'Hudson. Cette compagnie obtint du Roi Charles II, une charte leur accordant, à eux et à leurs successeurs, sous le nom de "Le Gouverneur et la Compagnie d'Aventuriers faisant le commerce à la Baie d'Hudson," le droit exclusif de faire le commerce dans tout le pays arrosé par les rivières se déchargeant dans la Baie d'Huson. Cette charte les autorisait également à construire et équiper des vaisseaux de guerre, à édifier des forts et à empêcher toute autre compagnie de faire la traite avec les naturels dans leurs territoires et exigeait d'eux qu'ils fissent tout en leur pouvoir pour faire des découvertes. Cette compagnie faisait souvent venir d'Angleterre et d'Ecosse ses employés dans les postes de traite et aussi pour faire la chasse et agir en qualité de trappeurs. Ceux-ci contractèrent des alliances avec les Indiens et leurs descendants formèrent cette population maintenant connue sous le nom de Métis-anglais ou parlant la langue anglaise.

Durant l'année 1783, il se forma une autre compagnie composée de canadiens-français de Montréal, laquelle commença a faire le commerce des fourrures plus à l'est et au nord du Lac Supérieur, sans l'autorisation du Gouvernement. Cette compagnie employa, dit-on, cinq mille hommes à une certaine époque. Finalement, il s'éleva des difficultés entre la compagnie de la Baie d'Hudson et la compagnie Canadienne, et il y eut même quelques fois effusion de sang.

Les deux compagnies rivales s'amalgamèrent en 1821. Les canadiens français contractèrent aussi des alliances avec les Indiens, et leurs descendants furent appelés métis-français—il y a de celà plus d un siècle—de sorte que tous ces métis constuèrent. pour ainsi dire une race distincte.

Ces métis sont civilisés. Etranger, j'ai vécu et demeuré au milieu d'eux et toujours je les ai trouvés obligeants et hospitaliers, et je puis le dire à leur honneur, je n'en ai vu aucun aussi grossier et aussi méchant que quelques uns de nos canadiens. Partout où il y a des établissements l'on voit des écoles et des églises, ainsi que je l'ai déjà dit, et j'ai été informé par un officier du Recensement qu'ils savaient presque tous écrire et lire. Leurs maisons de dimensions petites, sont construites au moyen de pièces de bois rondes, et de la manière suivante :—pour une maison de

16 par 24 pieds, on pose les soles, ensuite six poteaux équarris, un à chaque coin et un au centre sur la longueur; des rainures de deux pouces sont pratiquées dans les poteaux sur lesquelles on place les sablières pour les soutenir. Le bois est alors coupé de la longueur voulue et on y fait des trous de deux pouces à chaque bout qui s'ajustent dans la rainure des poteaux. Le bois ainsi préparé est glissé entre les poteaux et les rainures, superposé l'un sur l'autre jusqu'à ce que l'espace entre la sole et la sablière soit rempli, lequel est de huit à dix pieds audessus des soles--ce qui forme les côtés et les pignons de la bâtisse; les fentes et les ouvertures sont enduites en dehors comme en dedans et ensuite blanchies Quelques-unes de leurs maisons n'ont seulement que 16 pieds carrés, et dans ce cas, on n'emploie que quatre poteaux. Le toit est composé de perches placées l'une à côté de l'autre en forme de chevrons et enduit d'argile, de mortier et de foin de prairie dont le bout est cimenté à l'argile et l'autre la couvre—ceci fait un toit imperméable et solide—les bâtisses ainsi construites sont chaudes et je recommanderais aux colons qui ont des moyens limités d'adopter ce système pour la confection de leurs maisons, là où le bois est si petit qu'ils ne pourraient les construire suivant le vieux genre canadien.

Le lecteur pourrait se demander avec étonnement pourquoi les métis se révoltèrent, il y a quelques années, s'ils sont civilisés et heureux. Eh bien, ils pensaient que notre Gouvernement aurait dû les consulter et leur reconnaitre un certain droit aux terrains qu'ils occupaient et leur donner aussi des terres pour leurs enfants. Depuis, il a été conclu un arrangement entre les métis et le Gouvernement, par lequel il est accordé à tout homme, femme et enfant vivant à cette époque, cent quarante acres de terre. Et ils sont satisfaits de cela et semblent aussi contents de la conduite du gouvernement à leur égard.

INDIENS.

LES INDIENS SONT-ILS NOMBREUX ET LEUR CARACTERE EST-IL PACIFIQUE?

Cette autre question m'est aussi souvent posée et je puis dire que les Indiens, en autant que j'ai pu le constater, sont tranquilles et inoffensifs et bien satisfaits du gouvernement dont ils reçoivent une annuité—trois dollars annuellement pour chaque âme—et à part laquelle ils ont des lieux de chasse pour eux-mêmes dans les régions reculées du Nord-Ouest. Si l'arrangement, en question, est fidèlement exécuté par le gouvernement, comme je n'en doute pas, il n'y aura aucun trouble avec les Indiens. Le gouvernement anglais n'a jamais eu maille à partir avec eux en Canada. Les Indiens après avoir négocié un traité, se conformeront exactement à ses exigences. Mais si l'on manque à la parole donnée, ils ne seront non seulement fâchés, mais essaieront certainement de se venger. C'est là, on me l'assure, la raison des troubles qui ont éclaté entre les Indiens américains et les habitants de quelques uns des Etats de l'Ouest et ce qui provoqua le terrible massacre des colons du Minnesota, il y a quelques années.

Le gouvernement des Etats-Unis avait fait un traité avec les Indiens, leur promettant un certain montant d'argent dont partie leur fut retenue par les officiers nommés pour distribuer les sommes qui leur étaient destinées. Un agent de la compagnie de la Baie d'Hudson m'a dit qu'un certain nombre de ces Indiens américains de la Tribu des Sioux, s'étaient enfuis au Nord-Ouest du Canada, et que la compagnie les emploie souvent pour travailler aux postes de Traite et qu'ils sont d'excellents travail-

leurs, aimant beaucoup notre gouvernement. Nos Indiens canadiens appartiennent à la Tribu des Chippewa et n'aiment guère de voir un aussi grand nombre de Sioux traverser la frontière pour venir sur notre territoire.

GELÉES ET NATURE DU CLIMAT POUR LES FINS DE L'AGRICULTURE.

J'endosse pleinement les remarques suivantes faites par Mr. Spence dans son pamphlet intitulé : "Manitoba et le Nord-Ouest de la Puissance."
" Les dangers de désastreuses gelées durant la saison de la végétation et " qui affectent si intimement les intérêts agricoles ne sont pas plus à re- " douter dans Manitoba que dans plusieurs parties d'Ontario. Le prin- " temps de 1869 fut excessivement tardif à Manitoba, et y eut dans le " mois de mai plusieurs légères gélées qui ne firent aucun dommage aux " moissons ; il est même de fait, que l'on pourrait à peine constater ces " dommages et cela pour les raisons suivantes :—1. La sécheresse de l'at- " mosphère (qui est un trait distinctif de cette région) permet au froid " d'être beaucoup plus vif que dans les climats plus humides, sans cepen- " dant préjudicier à la végétation, et donne ainsi une plus grande vigueur " aux plantes croissant rapidement et, qui, protégées par une ferme enve- " loppe peuvent résister au froid a cause de leur grande vitalité, de même " qu'un homme qui a fait un copieux repas est mieux en mesure de se " protéger contre le froid de l'hiver.

" 2. Le changement soudain de température qui se produit souvent " dans cette région—les extrêmes se succèdant rapidement—est moins " dommageable aux plantes vigoureuses qu'une diminution graduelle de " la chaleur. La terre et les plantes conservent encore la chaleur anté- " rieurement absorbée et peuvent ainsi plus facilement supporter une " température de 20° que de 35° lorsque cette chaleur intérieure ne " les vivifie plus. Le sol de la prairie est généralement sec, et est rapi- " dement chauffé par les rayons du soleil au printemps.

" 3. Les avantages résultant de la sécheresse de l'atmosphère s'ex- " pliquent par le fait que l'humidité de l'air tend à amollir l'enveloppe " délicate des plantes et à les rendre par là même plus sensibles au " froid.

" 4. La nature du sol qui absorbe la chaleur. Pour ces raisons et " plusieurs autres que l'on pourrait indiquer, le climat de Manitoba est " moins sujet aux gélées désastreuses qu'on le pourrait croire à raison de " ses hautes latitudes."

J'ai été informé par M. le Député-Shérif Nesbitt, de Winnipeg, que durant l'année de 1870, la première gélée d'automne de quelque gravité eut lieu le 2 d'octobre, dans l'année 1871, le 15 d'octobre, et l'an dernier, à la fin de ce même mois, ce qui prouve que durant la saison de la végétation, l'on n'a pas a redouter trop les gélées. Maintenant, M. Taylor, vieillard de plus de 80 ans, et résidant dans le pays depuis 54 ans environ, me dit qu'il a très rarement vu les légumes souffrir de la gélée au printemps.

MM. McKenzie et Taylor, m'informent que les travaux du labourage se font entre le 20 d'avril et le premier de mai, après quoi les gélées sont fort rares et le froid très modéré, vu que la transition de l'hiver à l'été est extrêmement rapide. La durée de l'hiver est généralement de cinq mois, disons depuis le milieu de novembre jusqu'au milieu d'avril. En 1871, il neigea très à bonne heure, le 12 novembre, mais règle générale, il n'y a que très peu de neige avant la fête de Noël. A mon arrivée ici le 17 novembre, l'automne dernier, il n'y avait pas de neige et le premier de décembre, il en tomba environ un pouce d'épaisseur.

Bien que le froid fut très intense durant mon séjour dans la Province, la sècheresse de l'air nous le faisait ressentir moins vivement que dans Ontario où la température est plus humide. Le 28 et le 29 de novembre l'an dernier, le thermomètre descendit jusqu'à 25° et 30° plus bas que zéro. Je voyageai durant ces deux jours dans une voiture découverte et parcourus une distance de 12 à 16 milles sans arrêter. Le froid ne me parût pas plus vif qu'à Ontario lorsque le thermomètre n'est qu'à 5° ou 10° plus bas que zéro. Je vis aussi durant ces deux jours et à plusieurs endroits, des troupeaux de bestiaux dans les prairies, sans abri pour se protéger contre le froid.

ELEVAGE DES BESTIAUX ET PRODUCTION DE LA LAINE.

Il est prouvé par l'expérience de plusieurs années que les terres de Manitoba et du Nord-Ouest sont excellentes pour l'élevage des bestiaux, vu que l'herbe des Prairies est très nutritif et que la quantité ne saurait être épuisée avant nombre d'années. Bien que le temps soit froid, la neige tombe généralement tard, comme je l'ai déjà dit. Cependant, je crois qu'il serait mieux de couper l'herbe pour la saison de l'hiver et établer les animaux, que de les laisser courir en liberté, comme dans les Etats situés plus au sud où ils ont à souffrir des vents froids et de l'humidité, bien qu'il n'y ait que très peu de neige. Il n'en couterait guère pour couper l'herbe au moyen de faucheuses et l'entasser en meules comme cela se fait aux Postes de la compagnie de la Baie d'Hudson et sur plusieurs fermes. Ces meules de foin servent d'abris près des étables dans les cours.

Je crois que l'on pourrait réaliser de bons profits par la vente de la laine, vu que le climat est plus convenable que là où l'air est plus chaud et plus humide. Les habitants qui en ont fait l'expérience disent que la laine des moutons est excellente et que les troupeaux ne sont atteints d'aucune maladie. La laine peut facilement être exportée et commanderait là presque le même prix qu'ici, et dans les Etats avoisinants où les terrains sont cher, et où il n'y a de foin que celui que l'on coupe sur les Fermes cultivées.

Le rendement énorme des navets, carottes et et betteraves (Mangel-Wurzel) à Manitoba, offre un autre avantage considérable pour l'élevages des bestiaux et des moutons.

CULTURE DES FRUITS.

La culture des fruits, des pommes surtout, a été complètement négligée à Manitoba, jusqu'ici. De fait, l'on n'a jamais fait d'expériences pratiques pour constater si la plantation d'arbres fruitiers pourrait réussir ou non. Cela est dû probablement à la grande abondance de fruits sauvages et à la difficulté de se procurer de jeunes arbres pour la plantation. Les habitants ne connaissent rien de la culture des arbres fruitiers. Lorsque nous voyons une telle abondance de fruits sauvages à Manitoba, je ne puis m'empêcher de croire que l'on pourrait cultiver avec succès différentes espèces de pommes à Manitoba, surtout le long des terrains boisés. Dans l'Etat du Minnesota où sévissent de si terribles tempêtes de neige et où il fait au moins aussi froid, il se trouve de très beaux fruits. J'ai vu de jeunes pommiers de deux ans, provenant de la semence de pepins et appartenant à M. McKenzie, au Crique au Rat; ils semblaient bien vigoureux et étaient de bonne grosseur. Je conseillerais à tous les colons, après s'être établis, de semer de ces pepins; la dépense serait pure bagatelle et les arbres ainsi cultivés s'accommodent toujours mieux du climat.

Les fruits sauvages à Manitoba sont les prunes, raisins, framboises groseilles, fraises, cerises, bluets, mûres, etc. Ainsi l'émigrant ne saura souffrir du manque de fruits.

EPOQUE LA PLUS CONVENABLE POUR VENIR.

Le colon devrait s'il est possible être établi sur sa terre le 1er de Juin, afin de pouvoir semer des patates que l'on pourra récolter en temps ordinaire. Le labourage pour la saison suivante devrait être fait en Juin ou Juillet, de sorte que l'herbe de la prairie étant enfoui sous le sol, prépa-rera le terrain pour les semences du printemps.

QUEL EST LE CAPITAL NECESSAIRE POUR COMMENCER?

Voilà une question souvent posée—la réponse dépend entièrement des circonstances. Un jeune homme sans famille, voulant travailler et économiser pourrait se créer une demeure dans quelques années, s'il avait seulement dix dollars pour obtenir le droit de s'établir. La main d'œuvre commande un prix élevé, et il pourrait travailler pour les autres, puis ensuite se faire aider pour construire une petite maison sur son terrain. Puis, il pourrait labourer et entourer d'une clôture quelques arpents de sa terre pour sa récolte du printemps prochain. L'année suivante il pourrait gagner suffisamment pour acheter une paire de bœufs et autres bestiaux, et devenir ainsi, en peu de temps, tout-à-fait à l'aise. Un colon avec une famille devrait avoir des vivres pour un an ou la somme nécessaire pour les acheter.

Il lui faudrait aussi posséder ou avoir les moyens d'acheter :

Une paire de bœufs	$120 00
Une voiture	80 00
Charrue et herse	25 00
Chaines, haches, pelles, etc	30 00
Poêles, lits, etc	60 00
Maison et étable, disons	150 00
Total	$465 00

Une personne ayant $800 ou $1,000, peut, si elle le désire, faire de la culture sur une grande échelle, acheter une autre quart de section en outre de son octroi gratuit, ce qui lui fera une Ferme de 320 acres de terrains propres à la culture et elle pourra de plus couper tout le foin dont elle aura besoin dans les marais, si elle le veut.

En terminant, je remarquerai qu'un homme pauvre peut adopter le système de culture sur une petite échelle pour commencer, à l'instar des métis. Ces derniers ont des charrettes à deux roues avec un essieu droit sur lequel se trouvent deux perches servant de timons et aussi une boite. On attelle un seul bœuf à ces charrettes qui coutent environ dix dollars. Le bœuf et l'attelage coutent de $50 à $60. Avec un véhicule de ce genre, un homme peut faire tous les travaux nécessaires sur sa Ferme, et après le premier labourage, un seul bœuf suffit.

AVIS AUX EMIGRANTS VENANT D'EUROPE.

Je conseille aux émigrants Allemands venant d'Europe via New York, de s'arrêter à la "Mission House" des Allemands, Nos. 426 et 428, rue Pearl, coin de la nouvelle rue Chambers. Cette maison est tenue par une Société Religieuse dans le but de loger et recevoir les émigrants durant leur séjour à New York, et l'on est sur de ne pas être dépouillé de son argent, ni exploité en aucune façon.

Tous ceux qui désireraient se rendre à la maison en question devront écrire au Directeur avant leur départ d'Europe pour lui dire le nom du vaisseau sur lequel ils s'embarqueront et à leur arrivée ils seront reçus au quai par des personnes chargées de les y conduire. On demande à cette maison une piastre et demi par jour, cours américain, ou cinq piastres par semaine. Adressez-vous en écrivant à

MM. F. W. FLOCKEN,
Nos. 426 et 428, rue Peal,
New-York.

Je recommande fortement aux émigrants allemands d'aller s'établir à Manitoba où ils pourront obtenir des octrois considérables de terrains *en bloc*, former un ou des établissements et conserver leur langue et leurs coutumes comme dans les Etats de l'ouest de l'Amérique.

---

* NOTE.—La voie du St. Laurent est de beaucoup la plus courte et la meilleure pour se rendre d'Europe à Manitoba ou dans aucune partie du Nord-Ouest de ce continent. Mais le conseil donné par M. Shantz peut être bon pour les allemands passant par New-York.

ACTE CONCERNAT LES TERRES DE LA PUISSANCE.

Voici un sommaire de l'Acte concernant les Terres de la Puissance.

Il fut passé à la dernière Session un Acte (Vict., 35, chap. 23) amendant et consolidant les lois et Ordres en Conseil, concernant les Terres Publiques de la Puissance.

Cette administration et gestion est confiée à une division de ce Département connue sous le nom de "*Bureau des Terres de la Puissance.*"

Les terres sont divisées en Townships quadrilatéraux, contenant trente six sections d'un mille carré chacun et les réserves de chemins d'une chaine et cinquante chainons de largeur entre tous les Townships et toutes les sections.

Chaque section de 640 acres est divisée en demi-sections de 320 acres, quarts de section de 160 acres et demi-quarts de section de 80 acres. Tous les Townships et lots sont à angles droits. Pour faciliter les descriptions de terrains de moindre étendue qu'un demi-quart de section, pour les lettres patentes, les quarts de section, formant une section telle que comprise dans les bornes plantées ou placées lors de l'arpentage primitif seront supposés être subdivisés en quarts de quart de section ou par quarante acres. La superficie de toute subdivision légale, telle que ci-dessus décrite dans les lettres patentes, sera censée comporter le plus ou le moins ; et dans chaque cas elle sera représentée par la quantité exacte que donne à cette subdivision l'arpentage primitif. Mais rien de contenu au présent Acte ne sera interprété comme devant empêcher les terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, cédées par les Sauvages à feu le comte de Selkirk, d'être marquées de la manière qu'il sera nécessaire afin de mettre à effet la section trente-deux de l'acte trente-troisième Victoria, chapitre trois ; ou d'empêcher toute section fractionnaire ou terrain bordant quelque lac, rivière ou autre cours d'eau ou quelque chemin public, d'être divisé, ou tel terrain d'être tracé en lots ayant un certain front et une certaine profondeur, de la manière qui paraitra convenable ; ou d'empêcher la subdivision des sections ou autres subdivisions légales en lots de bois ; ou d'empêcher de désigner les dites terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, ou telles subdivisions ou sections fractionnaires ou autres lots ou lots de bois, pour les lettres-patentes, par des numéros suivant un plan déposé, ou par tenants et aboutissants, ou des deux manières à la fois, selon qu'il sera jugé convenable.

On peut acheter maintenant les terres disponibles de la Puissance au prix de $1.00 l'acre ; mais la même personne ne pourra acquérir plus d'une section ou 640 acres. Les paiements pour achats devront être faits au comptant. Le Secrétaire d'Etat pourra de temps a autre réserver toute étendue de terrain qu'il croira a propos de tracer en emplacements de ville ou village, et faire vendre ces lots soit à vente privée et au prix qu'il jugera convenable, soit à l'enchère publique. Le Gouverneur en Conseil pourra réserver des étendues de terrains pour autres fins publiques, et les affecter pour des emplacements de marchés, prisons, palais de justice, lieux destinés au culte public, cimetières, écoles, institutions de charité, places publiques, et pour autres fins publiques de même nature.

Il sera fait une concession gratuite d'un quart de section, 160 acres à toute personne qui sera chef de famille ou qui ne l'étant pas, aura atteint l'age de 21 ans, à la condition qu'il y restera durant trois années à compter de la date de la prise de possession, mais la restriction faite, quant à la quantité, n'empêchera pas la concession d'un lot de bois à la même personne. Lorsque deux personnes ou plus seront établies sur la même terre et voudront en obtenir un titre, le droit d'établissement appartiendra au premier occupant. Dans le cas où ces personnes auront fait des améliorations, l'on pourra ordonner la division de ce terrain de manière à conserver à chacune d'elles, autant que possible, ses propres améliorations.

Les difficultés qui s'élèveront au sujet du droit d'établissement entre différents colons, seront examinées par l'agent local de la division dans laquelle la terre se trouvera ; et son rapport sera renvoyé au Secrétaire d'Etat pour qu'il en décide.

Les personnes qui réclameront le droit d'établissement pour cause d'occupation, devront déposer leur demande entre les mains de l'agent local dans les trente jours qui suivront la date de cet établissement, s'il s'agit de terres arpentées, mais s'il s'agit de terres non arpentées, le réclamant devra déposer sa demande dans les trois mois qui suivront l'arpentage de ces terres.

Nulles lettres-patentes ne seront accordées pour une terre, avant l'expiration de trois ans à compter de la prise de possession.

Lorsque le père et la mère seront morts sans avoir légué la terre, et s'ils laissent un enfant ou des enfants mineurs, il sera loisible aux exécuteurs (s'il y en a) du dernier décédé, ou aux tuteurs des enfants, avec le consentements d'un juge de la cour supérieure de la province ou du territoire où les terres seront situées, de vendre la terre au profit des enfants mineurs, mais pour nul autre objet ; en pareil cas, l'acquéreur aura le droit d'établissement en vertu de cette vente, et s'il remplit les conditions non exécutées attachées à ce droit, il recevra des lettres-patentes pour la terre, sur paiement des honoraires d'offices.

La propriété des terres restera à la couronne jusqu'à l'émission des lettres-patentes ; et ces terres ne seront pas, par conséquent, sujettes à saisie-exécution avant l'émission des lettres-patentes.

Si un colon abandonne volontairement son droit ou s'il a été absent de la terre pour laquelle il s'est fait inscrire pendant plus de six mois dans une année, alors il sera déchu de son droit a telle terre.

Quiconque pourra obtenir une patente avant l'expiration des trois années, en payant le prix fixé lors de la prise de possession et en fournissant la preuve qu'il s'est établi sur ces terres et les a cultivées pendant au moins douze mois depuis la date de son occupation.

Toute cession et tout transport du droit d'établissement, avant l'émission des lettres-patentes, seront nuls et non avenus, mais seront considérés comme étant une preuve de l'abandon de ce droit.

Les dispositions précédentes se rattachant aux établissements, ne s'appliqueront qu'aux terres arables, et non aux terres réservées comme terres à bois, ni à celles sur lesquelles l'existence de mines de charbon ou de minéraux sera connue à l'époque de l'inscription.

TERRES A PATURAGES.

On pourra donner à bail des étendues de terres inoccupées de la Puissance pour des paturages à tout colon établi dans le voisinage, mais tout bail de ce genre devra contenir une condition portant que cette terre sera sujette à être établie ou vendue en tout temps durant le terme du bail, sans compensation, sauf une déduction de fermage proportionnelle, et une autre condition par laquelle le Secrétaire d'Etat, pourra, en donnant au locataire six mois d'avis, annuler le bail en tout temps durant ce terme.

On pourra donner à bail des terres disponibles de la Puissance aux colons établis dans le voisinage pour y couper du foin, mais sans toutefois empêcher leur vente ou leur établissement.

TERRAINS MINIERS.

En ce qui concerne les terrains miniers, aucune réserve de mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre ou autres mines ou minéraux, ne sera faite dans aucune lettres-patentes de la couronne concédant une partie quelconque des terres de la Puissance. Toute personne pourra faire des explorations et recherches de mines ou minéraux sur les terres de la Puissance arpentées ou non arpentées ; et pourra les acheter, sauf certaines dispositions. En ce qui concerne les terrains houillers, on ne saurait obtenir ainsi le droit d'établissement.

TERRES A BOIS.

Il est pourvu dans l'Acte à la disposition des terres à bois de manière à avoriser le plus grand nombre de colons possible et à prévenir le monopole. En subdivisant les townships composés en partie de prairies et en partie de terres à bois, on subdivisera celles des sections ou subdivisions de sections contenant des îles, zones ou autres étendues de bois, en tel nombre de lots de bois de pas moins de dix ni de plus de vingt acres chacun, qui permettra de donner un de ces lots de bois par chaque quart de section de ferme de prairie dans le dit township.

L'agent local, au fur et à mesure que des colons feront la demande d'exercer le droit d'établissement dans le township, attribuera à chaque quart de section ainsi demandé, un des lots de bois adjacents ; et tel lot de bois sera un don gratuit et une addition à cet établissement.

Mais tout réclamant de terrain pour un établissement qui, avant l'émission de la patente, vendra du bois de son terrain ou du lot de bois en dépendant, à des propriétaires de moulins ou à tous autres qu'à des colons pour leur propre usage particulier, sera coupable d'empiétement, et pourra être pour ce fait poursuivi et sera absolument déchu de son droit.

Le mot *bois* comprend tous bois de service et tous produits de bois, y compris le bois de chauffage et l'écorce.

Le droit de couper du bois sera offert en vente à un bonus par mille carré, variant selon la situation et la valeur de la coupe, et sera vendu au plus haut enchérisseur par voie de soumission ou à l'enchère publique.

L'acquéreur recevra un bail lui accordant le droit de couper du bois sur la terre pendant vingt-et-un ans, aux conditions suivantes, savoir :—

Le locataire devra ériger un ou plusieurs moulins, en rapport avec la coupe et le bail, pouvant scier mille pieds de bois, mesure de planche, en vingt-quatre heures pour chaque deux milles et demi carrés de l'étendue de la coupe mentionnée dans le bail ; ou établira telle autre manufacture de bois œuvrés dont il pourra être convenu comme équivalant à tel moulin ou moulins ; et le locataire exploitera sa coupe dans le délai de deux années de la date du dit bail, et duran chaque année successive du terme.

Il tirera de chaque arbre qu'il abattra tout le bois de service, et le convertira en bois scié ou autre produit propre à la vente.

Il empêchera ses hommes de détruire inutilement le bois sur pied, et exercera une stricte et constante surveillance dans le but de prévenir le commencement ou le développement d'incendies.

Il transmettra au Gouvernement, chaque mois, des états certifiés des quantités vendues ou dont il aura été disposé de tous bois de service, sciés ou non sciés, d'œuvré, de bois de chauffage, &c., et de leur prix et valeur.

Il paiera, en sus du bonus, une rente foncière annuelle de deux piastres par mille carré et de plus un droit régalien de cinq pour cent sur son compte mensuel.

Il tiendra des livres corrects et les soumettra à l'inspection du percepteur des droits, lorsqu'il en sera requis.

Le bail pourra être annulé par déchéance pour infraction de quelqu'une des conditions y énoncées ou raison d'états frauduleux.

Le locataire qui aura rempli fidèlement les conditions ci-dessus aura la faculté de continuer d'exploiter les mêmes coupes, à moins qu'il n'en soit besoin pour la colonisation, pour un autre terme de pas plus de vingt-et-un ans, moyennant paiement du même bonus par mille carré que celui en premier lieu versé; le dit locataire consentant à telles conditions et paiement de tels autres droits qui pourront être fixés pour ce second terme.

L'étalon de la mesure employée dans les arpentages de la Puissance sera la mesure anglaise.

Les sommes dues à la Couronne porteront intérêt et devront être prélevables sur le bois coupé dans les limites des coupes. Tel bois pourra être saisi et vendu en paiement.

Quiconque, sans autorisation, coupe du bois sur des terres de la Puissance, en sus de son travail et de ses déboursés, encourra une amende de pas plus de trois piastres pour chaque arbre qu'il sera convaincu d'avoir coupé.

Le bois saisi comme bois confisqué sera réputé condamné si le propriétaire ne le reclame dans un mois.

DEMANDE D'EXERCER LE DROIT D'ETABLISSEMENT. (*Homestead right.*)

Je, de , demande par le présent à être inscrit, en vertu des dispositions de "*l'Acte concernant les Terres Publiques de la Puissance.*" pour les quarts de quart de section numéros et , formant partie de la section numéro du township de contenant acres, afin de m'assurer un droit d'établissement (*homestead right*) sur ces terrains.

AFFIDAVIT A L'APPUI DE LA DEMANDE D'EXERCER LE DROIT D'ETABLISSEMENT. (*Homestead right.*)

Je, A. B., jure solennellement (*ou* affirme, *selon le cas*) que j'ai plus de vingt-et-un ans accomplis, et que la demande que je fais d'être inscrit pour une terre en vue de m'assurer un droit d'établissement sur cette terre, est pour mon usage et avantage exclusifs, et que cette inscription est faite dans un but d'établissement réel. Ainsi Dieu me soit en aide.

PROVINCE DE MANITOBA.

(Voici des extraits du Pamphlet publié par le Gouvernement Fédéral pour l'information de ceux qui auraient l'intention d'émigrer,)

NOTES GENERALES.

A l'Ouest, dans le Territoire du Nord-Ouest dernièrement acquis, se trouve la Province de Manitoba. Elle renferme environ 9,000,000 d'acres de terre, mais n'est qu'un point pour ainsi dire sur la carte du vaste territoire dans lequel est elle enclavée. Le terrain composé en grande partie de prairies est recouvert d'herbe et est formé d'une épaisse couche d'alluvion d'une richesse incomparable. Il produit d'abondantes moissons de céréales, herbages, racines et légumes. Le sol est si riche que l'on a récolté du blé durant quarante années aux mêmes endroits, sans engraisser la terre qui ne donnait aucun signe d'épuisement. Le sol est surtout propre à la culture du blé qui ne saurait mieux pousser nulle part ailleurs sur le continent. Les citrouilles, patates et racines de tout genre croissent à la perfection. Les fraises, les groseilles, (blanches et noires) framboises, prunes, cerises, bluets, mûres croissent en abondance. Le lin pousse également bien. Les herbes sauvages du pays, très nutritives, sont excellentes pour l'élevage des animaux de tout genre. On peut engraisser les bestiaux à Manitoba et les conduire à St. Paul sans les faire maigrir. Il y a de larges lisières de terrains boisés le long des cours d'eau. La betterave pousse en abondance, mais on n'a pas encore fait d'expériences pour savoir si elle possède les qualités nécessaires pour la fabrication du sucre.

Manitoba est situé au milieu du continent, à distance presque égale entre le Pole et l'Equateur et les Océans Atlantique et Pacifique. La nature de son climat comporte une grande chaleur en été et un froid vif en hiver. La neige disparait et le labourage commence en avril, c'est-à-dire, à peu près dans le même temps que dans les anciennes provinces du Canada, les Etats-Unis du Nord sur les rivages de l'Atlantique et les Etats du Nord Ouest de Minnesoba et du Wisconsin. La récolte se fait dans le mois d'août. Les longues et chaudes journées de l'été poussent rapidement les moissons à maturité. Les journées sont chaudes et les nuits froides. L'automne commence vers le 20 septembre et dure jusque vers la fin de novembre, alors que se font sentir les gélées régulièrement. L'hiver proprement dit comprend les mois de décembre, janvier, février et mars. Le printemps commence en avril. Les mois de l'été sont ceux de mai, juin, juillet Août, et partie de septembre. En hiver le thermomètre descend jusqu'à trente et quarante dégrés au-dessous de zéro ; mais ce dégré de froid dans l'atmosphère sèche du Nord-Ouest n'incommode pas du tout. On ne ressent pas le froid plus vivement que dans la province de Québec et moins que dans les climats plus doux mais où la gélée, se fait sentir avec accompagnement d'humidité. Tout le monde s'accorde sur ce point.

Il ne tombe, en moyenne, dans les prairies, pas plus de dix-huit pouces de neige et les buffles et chevaux paissent dans les champs durant tout l'hiver. Ils écartent la neige de l'herbe des prairies dont ils s'engraissent. Les bestiaux passent aussi une partie de l'hiver dehors, mais quelquefois il faut les établer. Il est cependant arrivé que les bestiaux aient passé tout l'hiver dans les champs.

Winnipeg, la capitale de Manitoba, n'a actuellement pas de proportions beaucoup plus grandes que celles d'un village considérable, mais le courant de

l'émigration des anciennes provinces de la Puissance, des Etats-Unis et de l'Europe commence à s'y diriger. Il n'y a aucun doute que Winnipeg sera avant longtemps une ville importante. On est sur le point d'établir des communications par bateaux à vapeur entre la Rivière Rouge et l'extrémité supérieure de la Saskatchewan, au-dessus du Fort Edmonton, au pied des Montagnes Rocheuses, distance de plus de mille milles. Le chemin qui conduit de la Baie du Tonnerre à Manitoba a été beaucoup amélioré et le gouvernement canadien transporte des émigrants à raison de $10 entre ces deux points. La pesanteur du bagage que les émigrants peuvent apporter par cette route est cependant limitée à 450 lbs. chacun, et aucun paquet ne devra peser plus de 150 lbs. pour la convenance du transport sur les portages.

On a l'intention d'avoir des vapeurs sur les eaux navigables de cette route durant la prochaine saison de navigation.

En passant par les Etats-Unis, l'émigrant pourra se rendre par eau à Duluth, et de là par le chemin de fer du Pacifique du Nord, à Moorehead, station située sur la Rivière Rouge, puis il atteindra Winnipeg par bateau à vapeur.

Il y a d'autres chemins *via* St. Paul offrant des facilités de voyage jusqu'à Manitoba.

On peut voyager en voiture légère et en droite ligne sur une distance de milliers de milles dans la prairie propre à la culture du blé de meilleure qualité et et dont le rendement est considérable.

Cette partie du pays qui s'étend à l'est des Montagnes Rocheuses contient sous la surface de son riche sol de prairie, un des plus grands dépôts de charbon au monde et qui perce en quelques endroits sur les rives des rivières. Il est presqu'impossible d'exagérer l'importance de ce fait physique pour l'avenir de la Puissance. Les Rivières qui coulent à l'est des Montagnes Rocheuses recèlent des gisements d'or, et de fait, ce territoire possède des richesses minérales de presque tous les genres.

PRUDUITS.

LETTRE DU CONSUL DES ETATS-UNIS.

La lettre ci-jointe de M. James W. Taylor, Consul Américain à Manitoba est extraite d'un journal des Etats-Unis de l'Ouest. On l'offre comme témoignage d'un Américain occupant une position officielle, pour l'information de ses compatriotes, sur les avantages qu'offre Manitoba et ses produits.

Consulat des E.-U.
WINNIPEG, A. B. N., 11 Sept., 1672.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre dans laquelle vous me demandiez des échantillons des produits agricoles de Manitoba pour l'Exposition de l'Etat du Minnesota, je vous envoie des spécimens du blé de 1871, du blé d'hiver de 1872, du blé d'Inde, de l'avoine et de quelques légumes.

La saison des récoltes est ici au moins de deux semaines en retard de celle du Minnesota. Votre Exposition a lieu aussi plus à bonne heure que d'ordinaire et les moissons de Manitoba ne sont pas encore battues. Nous pouvons d'ici à un mois envoyer une liste complète des grains et légumes de cette année.

J'ajouterai quelques mots d'explication au sujet des échantillons ci-joints.

Le blé semé par John Flett (un demi-minot) a été importé d'Angleterre, il y a quarante ans ; c'était à cette époque une des espèces du blé d'automne ou d'hiver, mais en s'acclimatant, il est devenu du blé de printemps, connu sous le nom de blé anglais.

" Il indique certains signes de dégénérescence à la suite d'une culture constante sur les mêmes terres durant près d'un demi siècle, mais néanmoins une certaine quantité que j'ai expédiée au Département de l'Agriculture à Washington fut si bien appréciée que le Commissaire se propose d'en répandre beaucoup dans

les Etats-Unis sous le nom de "Blé du printemps de Manitoba." La Ferme de M, Flett est située sur la rive est de la Rivière Rouge à trois milles au nord de Fort Garry.

"J'envoie un tiers de minot du blé de printemps provenant de la terre de John Matheson, à Keldoonan, (paroisse écossaise) à quatre milles au nord de Winnipeg. Ce blé est principalement de l'espèce anglaise. Une troisième variété de blé du printemps peut être appelée "Blé du Printemps de Minnesota." La graine en fût envoyée par M. N. W. Kitson à l'hon. James McKay durant l'hiver de 1868, et la semence d'un minot et quart produisit 44 minots par acre, en 1869, et depuis la moyenne du rendement par acre est de 30 minots.

Vous remarquerez quelques épis de blé barbelés : ils proviennent de la Ferme de John Matheson, de Kildoonan, et d'un champ de blé du printemps, de 1871, dont le rendement a été considérable.

Je vous envoie aussi un épis du blé anglais du printemps.

J'attire surtout votre attention sur les échantillons de blé d'hiver de "Fultz" cultivé à St. Boniface par M. Jean Mayer et provenant de la graine fournie par M. Fred Watts, Commissaire d'Agriculture des E.-U. Il fut semé le 2 octobre 1871 et coupé le 10 août 1872. Lorsque la neige disparut ce printemps, les plantes étaient à peine visibles, mais elles grandirent à merveille et le rendement fut de 72 minots par acre, ce qui est extraordinaire. La culture du blé "Fultz" par l'hon. James McKay, de la paroisse St. Jacques, et M. John Matheson a donné des résultats vraiment remarquables.

Encouragé par ces faits, le Département d'Agriculture des Etats-Unis se propose de distribuer, bientôt dans cette province, une quantité de blé d'hiver de "Tappahanock" et "Forzelle" et de seigle d'hiver.

Je suis heureux de voir que le Commissaire Watts assistera à l'Exposition de de l'Etat du Minnesota et prendra la parole. Je vous demanderai de vouloir bien lui adresser les remerciments des cultivateurs de Manitoba pour la distribution de nouvelles et précieuses graines dans cette province.

"La nouvelle espèce de blé-d'inde qui est envoyée est celle connue sous le nom de *Squaw* et est cultivée à la Mission du nord du Minnesota. Ce blé-d'inde n'atteint qu'à la hauteur de trois pied, mais son rendement est considérable.

"Cet échantillon a été semé par M. Hugh Polson de Kildoonan, le 15 de mai et recueilli le 4 septembre.

"La gerbe de blé d'hiver de "Fultz" servira à indiquer la croissance et l'apparence de cette plante.

"Je n'ai aucun doute que les produits des districts situés au loin dans le nord de la limite de votre chemin pourraient soutenir avantageusement la comparaison avec ceux des mêmes districts du nord de l'Europe.

"Je suis, Monsieur,
"Votre, &c., &c.
"JAMES W. TAYLOR."

LETTRE DE L'ARCHI-DIACRE McLEAN.

Cette lettre de M. Taylor a été soumise, par le Département d'Agriculture au Vén. Archi-Diacre McLean, à l'occation d'une visite qu'il faisait à Ottawa, le priant en même temps, lui, un ancien résident de l'endroit, de donner son opinion sur l'exactitude des renseignements qu elle contient. Il a répondu par la lettre suivante :—

"Ottawa, ce 10 février, 1873.

JOHN LOWE, Ecr.,

Secrétaire du Département d'Agriculture.

"MONSIEUR,—Je désire vous informer que les renseignements contenus dans la lettre de J. W. Taylor, Ecr., Consul des E.-U. à Winnipeg, au sujet du blé de

Manitoba, et de la moyenne de minots que donne l'acre, s'accordent parfaitement avec ce que j'ai constaté d'après mes propres observations, pendant un séjour de presque sept ans dans Manitoba. Il n'y a pas de doute, qu'avec un soin ordinaire dans la culture, le blé ne donne à Manitoba, quarante minots l'acre. Je ne parle ici que de la récolte du blé du printemps. Il n'est pas venu à ma connaissance qu'on ait fait l'essai du blé d'Automne ; mais, je ne vois rien qui puisse empêcher que la récolte n'en soit aussi abondante que celle du blé du printemps.

" Quant à ce qui concerne les légumes ordinaires, je ne pense pas qu'il soit possible de surpasser, ailleurs, les produits de Manitoba.

" Vers la première semaine d'octobre j'assistais à une exposition agricole provinciale à Fort Garry. Nulle part je n'ai vu une aussi belle variété de produits agricoles. La grosseur des patates, des navets, des choux, des betteraves et des oignons, et leur qualité indiquaient un sol d'une richesse peu commune.

" Qu'il me soit permis de rappeler à votre mémoire qu'après tout, Manitoba n'est qu'une petite portion de la Grande Zone Fertile de la Puissance.

" La Vallée supérieure de l'Assiniboine avec celles des rivières qui l'alimentent, la rivière aux Rapides ou la Petite-Saskatchewan, la rivière "Shed," la rivière du Cygne et plusieurs autres rivières—et la Vallée de la Saskatchewan—s'étendant à l'ouest vers les Montagnes Rocheuses, renferment des millions et des millions d'acres d'un terrain aussi riche que celui de Manitoba, possèdent un climat très avantageux et en un mot tout ce qui peut assurer la santé et la prospérité matérielle d'une nombreuse population.

" Je ne puis parler du climat et du sol de ces portions de la zone fertile que je n'ai pas explorées, avec autant de connaissance de cause que je l'ai fait de Manitoba, où j'ai résidé de longues années.

" Je me suis beaucoup appliqué à converser avec les missionnaires, et les officiers de la Baie d'Hudson qui ont passé une partie de leur vie dans ces parages. J'ai suivi cette pratique pendant plusieurs années, recueillant de ces sortes de conversations, des notes que je prenais par écrit. De temps à autre je comparais les renseignements donnés par les uns avec ceux des autres, et aujourd'hui je suis fermement convaincu que la Vallée de la Saskatchewan est destinée à être un vaste champ pour l'immigration.

" Le terrain dans la Vallée de la Saskatchewan est, dans son ensemble, beaucoup semblable a celui de la Rivière Rouge, quoi qu'un peu moins égal.

" L'hiver, le thermomètre, descend plus bas, mais comme les grands vents sont fort rares, le froid se fait moins sentir.

" Les gelées fortes brisent le sol et rendent le labour plus facile au printemps.

" Le blé qu'on y récolte est de la plus riche qualité, il se coupe dans la dernière quinzaine d'août.

" Les terrains avoisinant les bas-fonds sont exposés à la gelée blanche ; mais en général les plateaux élevés y sont peu exposés.

" On a vu quelquefois les sauterelles faire leur apparition à la Rivière Rouge ; jusqu'ici cependant, elles n'ont jamais causé de dégats serieux dans la Vallée de la Saskatchewan. En 1866 elles sont abattues sur Carleton, mais elles ne se sont pas répandues plus de quinze milles à l'est. La Vallée de la Rivière Rouge a été visitée par les sauterelles ainsi que les prairies des Etats-Unis. Il y a tout lieu de croire que le danger, sous ce rapport, cessera, ou au moins sera bien peu à craindre lorsqu'une grande partie du pays sera livrée à la culture.

" Je demeure, Monsieur.

" Votre, etc.,

" JOHN MCLEAN, D.D., D.C.L.,

" Archi-Diacre de Manitoba."

DECLARATIONS DE M. G. B. SPENCE.

Les notes suivantes ont été recueillies dans une entrevue de M. G. B. Spence, percepteur des Douanes à Winnipeg, Manitoba, avec l'hon. J. H. Pope, Ministre d'Agriculture à son bureau, le 11 février, 1873. Nous les donnons comme de nouvelles preuves attestant l'excellence du sol, du climat et des produits de Manitoba :—

Répondant à une question que lui posait le Ministre, M. Spence dit qu'il demeurait à Manitoba depuis le 22 décembre, 1870.

Le Ministre—Quand le Printemps commence-t-il à Manitoba ?

M. Spence—En 1871 le Printemps a commencé vers le 1er Avril. La rivière est ouverte à la navigation vers le 23 d'Avril. En 1872 le Printemps a commencé à peu près dix jours plus tard.

Q. A quel temps les cultivateurs sèment-ils leur blé ?

R. Ils sèment en Avril et en Mai ; du 15 au 20 d'Avril jusqu'au 15 ou 20 Mai. Le Printemps est plus court qu'il n'est ici, et il arrive tout-à-coup.

Q. Combien de blé la terre produit-elle par acre ?

R. De Trente à soixante-et-trois minots l'acre. La moyenne est quarante minots.

Q. Combien le blé pèse-t-il le minot ?

R. Soixante-et-deux livres. On m'a dit avoir vu cultiver le blé sur un terrain pendant quarante ans, sans repos, ni engrais.

Q. Et puis l'orge, l'avoine et les légumes ?

R. L'orge qu'on y sème est très beau ; l'avoine est moins bonne. On n'a jamais fait l'essai du sarrasin. Le produit des légumes est extraordinaire. Les chous et les chous-fleurs croissent, à vrai dire, sans culture. Les chous y viennent très gros. Les patates et les navets sont très beaux, ainsi que les betteraves. On ne cultive pas encore la bette-rave à sucre, mais plusieurs veulent en faire l'essai. Les tomates, si on leur donnait le soin qu'on en prend ici, viendraient bien. On sait peu cultiver d'après l'art. Toutes les espèces de foins n'ont pas encore été mises en culture ; j'ai vu néanmoins de petites gerbes de mil qui m'ont paru bien bonnes. Les foins sauvages fournissent un excellent nourriture. Il y a en outre ce qu'ils appellent des "terres à foin."

Q. Les cultivateurs hivernent-ils les animaux dans les granges ?

R. Des centaines de bestiaux hivernent en plein air, et paraissent beauconp mieux que ceux qui sortent des granges.

Q. Le climat est-il semblable à celui de Minnesota ?

R. Le climat est à peu près le même.

Q. Le sol ?

R. On croit que le sol est plus riche que celui de Minnesota. Mon opinion à moi, est qu'aucun pays ne possède un sol qui égale celui-là.

Q. A quelle époque coupent-ils leurs grains ?

R. A la fin de Juillet et au commencement d'Août.

Q. L'hiver, quand commence-t-il ?

R, L'hiver commence vers le premier jour de décembre, et quelques fois plus tôt. La neige ne disparait que vers la fin d'Avril.

Q. Pendant combien de mois peut-on labourer ?

R. Cinq, quelquefois six. Une partie d'Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et une partie d'Octobre.

Q. Et puis le froid, l'hiver ?

R. L'air est plus sec qu'ici, et l'on souffre moins du froid.

Q. Et l'été ?

R. La plus grande partie de l'été il fait assez chaud. Le thermomêtre monte à quatre-vingt-dix degrés; je l'ai vu à quatre-vingt-seize degrés. Il tombe peu de pluie.

Q. Si vous étiez sans moyens et avec une famille, iriez-vous là ?

R. Un homme sans moyens court plus de chances là qu'en s'établissant sur des "terres en bois debout." Les commodités pour le chauffage sont plus grandes là que dans les prairies. A cinquante ou soixante milles plus haut vous trouverez des terrains boisés.

Ces renseignements sont de la même nature que ceux recueillis par un comité du Sénat en 1870, dont une analyse a été publiée sur une feuille pour ajouter aux "Renseignements fournis à ceux qui veulent émigrer en 1872." On peut s'en procurer une copie en s'adressant à M. Dixon, Agent de l'Emigration de la Puissance, 11 rue Adam, Adelphi, W. C., Londres.

ANALYSE DU SOL PAR UN CHIMISTE ALLEMAND.

L'analyse suivante du sol la Province de Manitoba, a été faite par le Professeur V. Emmerling, Directeur du Cabinet Chimique de l'Association de l'Agriculture de l'Université de Kiel, Holstein, Allemagne. Cette analyse scientifique confirme d'une manière frappante le rapport qu'on avait fait de la grande fertilité du sol de Manitoba.

(TRADUCTION DE LA LETTRE AU SENATEUR EMIL KLOTZ)

"Kiel, 29 Avril, 1763.

"Hon. Senateur :

' L'analyse du sol de Manitoba est maintenant achevée, et je vous en donne le résultat dans 100,000 parties :—

Potasse	228.7
Sodium	33.8
Acide Phosphorique	69.4
Chaux	682.6
Magnesie	16.1
Nitrogène	486.1

"Votre, &c.

'(Signé,) V. Emmerling."

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU SENATEUR EMIL KLOTZ, AGENT DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.

" KIEL, 4 Mai, 1872.

Après beaucoup de retards j'ai réussi à obtenir l'analyse du sol de Manitoba, faite par le Professeur Emmerling, Directeur du Laboratoire Chimique de la Société d'Agriculture de cet endroit et j'espère qu'elle pourra vous être de quelqu'intérêt. Je vous donne aussi notre analyse du sol le plus productif de Holstein, afin que vous puissiez juger de la grande richesse du sol de Manitoba laquelle explique comment il se fait que les terres y soient si fertiles, saus engrais aucuns.

Les principaux agents de production sont en premier lieu, le nitrogène, puis la potasse et l'acide phosphorique, qui prédomine; mais ce qui est de la plus grande importance c'est la chaux que renferme le sol et qui permet ainsi au nitrogène de s'incorporer dans les matières végétables. Ce dernier agent manque dans certains sols, et dans ce cas, il faut avoir recours aux moyens artificiels en y déposant de la chaux ou de la marne (argile contenant beaucoup de chaux.)

Il n'y a aucun doute, d'après l'analyse du sol de Manitoba que le cultivateur ne saurait trouver pour s'y fixer, aucun endroit qui pourrait offrir comme les terres de Manitoba, autant d'avantages par la richesse du sol et l'abondance des moissons.

ANALYSE COMPAREE DU SOL DE HOLSTEIN ET DE MANITOBA

	Sol de Holstein.	Excédant des agents de production du sol de Manitoba.
Potasse................	30	198-7
Sodium.................	20	13-8
Acide Phosphorique......	40	29-4
Chaux..................	130	552-6
Magnésie...............	10	6-1
Nitrogène..............	40	446-1

[Signé] EMIL KLOTZ.

A J. E. KLOTZ, Ecr.,
Agent pour la Puissance du Canada,
Kiel.



Manitoba et Territoire du Nord-Ouest.

A partir du 10 de Juin prochain, les émigrants pourvus de billets directs, seront transportés de Toronto à Fort Garry aux prix suivants :

DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING *VIA* COLLINGWOOD OU SARNIA.

Adultes, $5 ; Enfants agés de moins de douze ans, moitié prix. Bagage personnel, 150 lbs. transporté *gratis*. Bagage *extra*, 35 centins pour chaque 100 lbs.

DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY.

Emigrant, $10 ; Enfants, agés de moins de douze ans, moitié prix ; bagage personnel, 200 lbs., transporté *gratis* ; bagage extra $2.50 pour chaque 100 lbs.

Les Emigrants devraient apporter leurs vivres. On fournira toutefois, des vivres, au prix coutant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest du Lac de Bois.

BILLETS DIRECTS POUR LES EMIGRANTS JUSQU'A FORT GARRY *VIA* PRINCE ARTHUR'S LANDING.

On peut se procurer de ces Billets directs aux Stations des Chemins de Fer du Nord, du Grand Occidental et du Grand Tronc.

Les emigrants sont priés de ne pas oublier que la pesanteur des paquets de bagage est limitée à 200 lbs. pour la convenance du transport sur les portages.

MARCHANDISES.

A partir du 20 de Juin prochain, l'on transportera des marchandises depuis Prince Arthur's Landing jusqu'au terminus est du chemin de Fort Garry, à l'angle nord-ouest, au prix de $2 pour chaque 100 lbs. ou de $40 par tonneau de 2,000 lbs.

Chaque ballot ou paquet devra être de grosseur convenable, n'excédant pas la pesanteur de 300 lbs. et être aussi solidement lié.

Les chevaux, bœufs, voitures et articles pesants, tels que ceux en fonte ou machines quelconques, pourront être expédies au même endroit, en donnant avis au préalable et en faisant des arrangements particuliers pour leur transport.

Il ne sera pas transporté de vins ou liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

SECRETAIRE.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Ottawa, 26 Mars, 1872.